

# Résolution



9 janvier 2017

## **RÉSOLUTION EXPRIMANT LE SENTIMENT DU CONSEIL SCOLAIRE QUE TOUS LES ÉLÈVES SONT EN SÉCURITÉ ET LES BIENVENUS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'ATLANTA (ADOPTION FINALE)**

**ATTENDU QUE** le Conseil Scolaire d'Atlanta (CSA) comprend qu'un engagement envers la diversité sous toutes ses formes est une valeur fondamentale de ce district d'écoles publiques et de la communauté d'Atlanta dans son ensemble ; **et**

**ATTENDU QUE** le système des Écoles Publiques d'Atlanta a été fier d'assurer pacifiquement la déségrégation il y a plus de cinquante ans et a depuis lors maintenu l'approche d'éduquer chaque enfant d'Atlanta; **et**

**ATTENDU QUE** la ville d'Atlanta et ses résidents joue un rôle historique important dans la lutte globale pour la justice sociale, les droits de l'homme et les droits civiques ; **et**

**ATTENDU QUE** l'équité est une valeur centrale de ce Conseil et de ce District ; **et**

**ATTENDU QUE** la mission principale des Écoles Publiques d'Atlanta est d'assurer que chaque élève, par le biais d'une culture

attentionnée de confiance et de collaboration, puisse avoir son diplôme et être prêt pour l'université et une carrière ; **et**

**ATTENDU QUE** chaque enfant résidant aux États-Unis d'Amérique a le droit de vivre dans une communauté sûre et protégée, libre de menaces, de dommages ou d'intimidation ; **et**

**ATTENDU QUE** en accord avec la Politique du conseil, code JAA, Égalité des chances éducatives, le CSA pense que tous les élèves ont droit à des opportunités d'éducation égales indépendamment de leur race, couleur, religion, sexe, citoyenneté, origine ethnique ou nationale, âge, handicap, état de santé, statut militaire, statut de vétéran, état civil, orientation sexuelle, identité ou expression de genre, informations génétiques, ascendance ou tout statut protégé par la loi ; **et**

**ATTENDU QUE** la politique du Conseil précise en outre qu'aucun élève ne souffrira de discrimination ou de harcèlement en raison de sa race, couleur, religion, sexe, citoyenneté, origine ethnique ou nationale, âge, handicap, état de santé, statut militaire, statut de vétéran, état civil, orientation sexuelle, identité ou expression de genre, informations génétiques, ascendance ou tout statut protégé par la loi ; **et**

**ATTENDU QUE** une éducation libre, adéquate et publique est un droit pour tout enfant en âge scolaire en Amérique, indépendamment de son statut d'immigrant ou de celui de sa famille ; **et**

**ATTENDU QUE** tout résident de l'état de Géorgie qui a atteint l'âge de six ans et qui a moins de vingt-et-un ans a le droit de fréquenter l'école publique du district scolaire où il ou elle réside ; **et**

**ATTENDU QUE** la clé d'une éducation de qualité est une éducation sur la citoyenneté, les valeurs démocratiques et

l'impartialité ; **et**

**ATTENDU QUE** afin d'assurer que nos élèves soient préparés à la compétition dans une économie et force de travail globales, le CSA s'engage à favoriser la diversité dans nos écoles ; **et**

**ATTENDU QUE** de récents événements politiques en Amérique ont déclenché des préoccupations et de la peur parmi certaines populations d'Atlanta, y compris des communautés d'immigrants. **Qu'il soit par conséquent**

**RÉSOLU** que le Conseil Scolaire d'Atlanta déclare publiquement son engagement sans faille à l'établissement des Écoles Publiques d'Atlanta comme un espace sûr, protégé et accueillant pour tous les élèves ; **et de plus**

**RÉSOLU** que les Écoles Publiques d'Atlanta continueront d'éduquer et de servir tous les élèves admissibles quel que soit leur statut d'immigrant.

---

Courtney D. English, Président du  
Conseil

Atteste

---

Wayne Martin  
Directeur administratif du Conseil